

Remarques, questions et contribution des participants

Lieux de rencontre - « **Tout le monde se connaît ici, on est une grande famille. Les espaces extérieurs permettent aux habitants et aux habitantes de se retrouver et de se rencontrer, au-delà du quartier. Est-ce que les futurs aménagements tiennent compte de ce besoin ?** »

↳ Le projet d'aménagement vise à conforter la végétation existante et à proposer de nouveaux espaces de rencontre dans le quartier. C'est le cas du parc central, qui pourra proposer des espaces de jeux et de détente, connectés à la plaine de jeux. C'est aussi le cas de la future place, située devant l'école, qui aura vocation à devenir un nouveau lieu de vie dans le quartier.

Plaine de jeux - « **La Plaine de jeux est un espace très apprécié et fortement utilisé par les enfants et les jeunes du quartier, mais aussi par des familles de l'extérieur du Bois de l'Étang. Est-ce qu'elle va rester ?** »

↳ La Plaine de jeux sera bien conservée dans le projet et pourra être améliorée à partir de retours d'expérience de ses habitués. Ces améliorations pourraient intervenir à partir de 2027, au moment des travaux d'aménagement sur les espaces publics.

Concernant la **plaine de jeux**, les participants notent plusieurs améliorations à apporter :

- Des points d'ombre en été,
- Des jeux pour les 3 à 5 ans à positionner à proximité des jeux existants pour faciliter la surveillance des enfants de différentes tranches d'âges,
- Enlever certains jeux qui ne servent pas (les bâtons argentés),
- La sécurisation de certains jeux (toboggan, balançoire et jets d'eau qui font mal) ».

« Le projet va dans le bon sens du point de vue de la verdure. Si un projet de **jardin partagé** est envisagé, il faudra que sa gestion soit assurée par la Ville ou une association car les expériences passées n'ont pas fonctionné. »

« Les **terrains de sports** sont très utilisés dans le quartier. Mais les enfants ont du mal à se l'approprier car il est souvent monopolisé par "les grands". »

« L'**espace barbecue** marche très bien. Les ados aiment se poser à côté. Mais il est insuffisant pour tout le quartier. »

Assises - « **Allez-vous installer de nouveaux bancs ? Il n'y a pas assez de bancs le long des allées, permettant d'améliorer le confort de la promenade, notamment pour les personnes âgées. Ces assises pourraient être imaginées de formes variées, permettant de se retrouver seul ou à plusieurs, et doivent impérativement être installées à l'ombre pour profiter des espaces extérieurs en été.** »

↳ Les futurs espaces publics (parc central, place de quartier, mail piéton, etc.) tiendront compte de ces besoins, en proposant des assises adaptées à tous les publics le long des cheminements piétons. Ces besoins seront pris en compte au moment des études sur l'aménagement des espaces publics.

« Le projet amène de **nouveaux espaces verts** [parc central, promenade de l'aqueduc]. C'est positif car le quartier est déjà assez bétonné comme ça ».

« Il y a une évolution positive depuis la dernière version du projet en 2021 : **le regroupement des commerces au cœur du quartier** et la création de cette **promenade à l'Est du quartier** ».

« Là je vois **un quartier familial avec des espaces ouverts** qui permet aux habitants de circuler librement ».

Remarques, questions et contribution des participants

Parvis de l'école - « **Aujourd'hui la route est trop proche de la sortie de l'école, c'est dangereux. Qu'est-il prévu pour la sécurité des enfants ?** »

↳ L'aménagement des abords de la future école (parvis) permettra de mettre à distance la route et de sécuriser l'entrée et la sortie de l'école. L'entrée de l'école sera aménagée dans la continuité du mail piéton et de la place de quartier.

Parvis de l'école - « **De nombreux parents attendent leurs enfants à la sortie de l'école, est-il prévu de construire un abri permettant de se protéger quand il pleut ou quand il fait trop chaud ?** »

↳ Le projet comprend un parvis couvert permettant l'accès à l'entrée de l'école. La définition précise du fonctionnement et de l'accessibilité du futur bâtiment doit être travaillé en lien avec l'éducation nationale.

Parvis de l'école - « **J'aimerais bien des jeux à l'entrée de l'école. Nous aimerions également avoir accès à un point d'eau et des arceaux pour garer les vélos. Comment sera aménagée l'entrée de l'école ?** »

↳ L'aménagement des abords de la future école (parvis) n'est pas défini à ce stade, ces propositions seront étudiées dans le projet d'aménagement des espaces publics. Cependant, des stationnements vélos sont programmés sous le parvis couvert de l'école, à destination des écoliers.

Lignes Très Haute Tension - « **Que vont devenir les lignes électriques ? Il faut les supprimer car elles défigurent le quartier !** »

↳ Afin de limiter l'impact environnemental et paysager des lignes à Très Haute Tension, le projet vise à enfouir et dévier ces lignes en dehors du quartier. Cette opération, fortement souhaitable et très onéreuse, reste aujourd'hui conditionnée par plusieurs facteurs. La Ville de La Verrière et ses partenaires se mobilisent fortement pour permettre l'enfouissement de ces lignes THT et améliorer la qualité de vie des habitants.



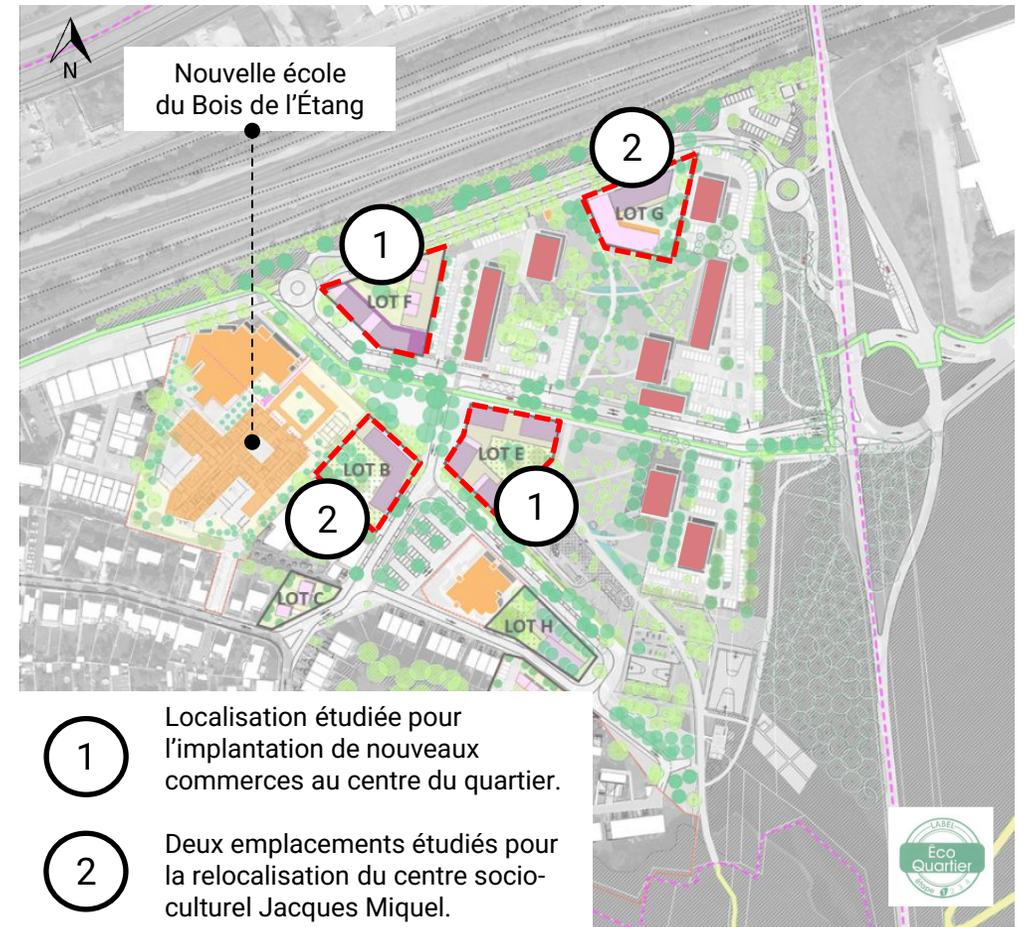
Image de référence appréciée par les participants sur la thématique des usages

L'offre commerciale dans le quartier du Bois-de-l'Étang est aujourd'hui limitée à une petite zone commerciale composée d'une pharmacie, un salon de coiffure, un dépôt de pain, une boucherie et une pizzeria. Un besoin fort et partagé se dégage des contributions habitantes autour de la revitalisation de l'offre commerciale de proximité au Bois de l'Étang.

Parallèlement, se pose la question du devenir des équipements publics, en particulier les écoles et le centre-socio culturel Jacques Miquel. Si le projet du nouveau groupe scolaire est aujourd'hui bien avancé et partagé, de nombreuses réflexions portent aujourd'hui sur la relocalisation du centre socio-culturel dans le quartier ainsi que sur sa programmation future.



Lieux et sujets évoqués dans ce bilan :



- 1 Localisation étudiée pour l'implantation de nouveaux commerces au centre du quartier.
- 2 Deux emplacements étudiés pour la relocalisation du centre socio-culturel Jacques Miquel.

Plan guide du projet urbain
© LA FABRIQUE URBAINE / FLORENCE MERCIER PAYSAGISTE / EODD / INGETEC / FONCEO CITELIANCE

Remarques, questions et contributions des participants

Commerces - « **Aujourd'hui les commerces ne vivent pas et ferment tous le même jour. Que vont devenir les commerces existants ?** »

↳ La zone commerciale va être démolie pour aménager un parking de cinquante places à côté de la mosquée. Le projet de renouvellement urbain prévoit de créer une nouvelle centralité commerciale au cœur du quartier (Lot E et F), à proximité d'une rue centrale qui permettra de dynamiser leur activité. Ces commerces seront situés au rez-de-chaussée de nouveaux bâtiments de logements, dont la hauteur sera limitée à R+5 étages. Ces nouveaux habitants contribueront à faire vivre ces commerces. Enfin, les commerçants et commerçantes actuels auront la possibilité de s'installer dans les nouveaux locaux commerciaux qui seront créés dans le quartier.

Commerces - « **Quel sera le montant des loyers ? J'espère qu'ils ne seront pas trop chers pour les commerçants. Pas comme les locaux le long de l'Avenue des Noës.** »

↳ L'état d'avancement du projet ne permet pas d'apporter de réponse précise à cette question. La collectivité reste cependant attentive à ce besoin.

Commerces - « **Il faut un vrai commerce comme une supérette ! Mais il faut que ça corresponde au budget des habitants du quartier. Ça nous permettrait d'aller faire nos courses à pied et d'éviter les déplacements en voiture en dehors du quartier ou de la ville. Quels types de commerces sont prévus ?** »

↳ Le type de commerce n'est pas défini à ce stade. Ce choix doit faire l'objet d'une étude plus précise ultérieurement, afin de définir l'offre la plus adaptée. La réflexion actuelle s'oriente vers une offre commerciale du quotidien, adaptée aux besoins des habitants actuels et futurs (épicerie, boulangerie, etc.).

« Avoir des **commerces en rez-de-chaussée**, à proximité des habitations comme à la Rotonde est une bonne chose. Ça permettra d'animer le quartier. »

« La boulangerie a fermé il n'y a pas longtemps et a été remplacée par un dépôt de pain. Et le pain n'est pas très bon. **Il faut une nouvelle boulangerie.** »

« Une **nouvelle supérette** dans le quartier, c'est une bonne idée. Cela permettra de faire ses courses à pied. »

Centre socio-culturel - « **Que va devenir le centre socio-culturel ? C'est une structure importante dans la vie du quartier.** »

↳ Le bâtiment actuel du centre socio-culturel est vieillissant et peu fonctionnel. De plus, la structure souhaite mieux s'adapter au besoin du public avec des espaces repensés. C'est pourquoi il a été décidé de démolir le bâtiment et de reconstruire un nouvel équipement dans le quartier, en rez-de-chaussée de futurs logements.

Centre socio-culturel - « **Pourquoi positionner le centre socio-culturel en rez-de-chaussée, avec des logements au-dessus ? Je trouve que ce n'est pas une bonne idée. Il y a un risque de nuisances sonores pour les habitants. Un équipement indépendant serait plus adapté.** »

↳ l'idée est de trouver le meilleur compromis entre le lieu d'implantation, l'accessibilité et l'intégration au projet paysager dans un objectif d'optimisation budgétaire.

Remarques, questions et contributions des participants

Centre socio-culturel - « Où sera construit le nouveau centre socioculturel ? »

↳ L'emplacement du futur centre socio-culturel reste à définir. Deux possibilités sont étudiées :

- Lot G - positionné au bout du parc central, côté avenue des Noës, cet emplacement vise à répartir les équipements dans le quartier, tout en permettant au CSC de bénéficier d'un espace vert privatisé et de sa proximité avec le parc central.
- Lot B – positionné au cœur du quartier, à proximité de l'école et ouvert sur la place du quartier, il bénéficiera de son attractivité et dynamisme. En revanche, cet emplacement est conditionné aux travaux d'enfouissement de la ligne Très Haute Tension (2028).

Concernant le **centre socio-culturel**, de nombreuses personnes se sont prononcées sur la localisation du futur centre socio-culturel, sans forcément se mettre d'accord :

- Une majorité de personnes rencontrées, notamment au sein des équipes du CSC, est favorable à sa localisation sur le lot B – cet emplacement permet de profiter d'une meilleure visibilité, tout en bénéficiant de la proximité et du dynamisme de l'école. Il permettrait également de tisser davantage de liens avec le public scolaire et les parents d'élèves, tout en apportant de l'animation sur la future place du quartier.
- Plusieurs personnes se prononcent favorablement pour la localisation du CSC sur le lot G – cet emplacement permet de bénéficier de la proximité du futur parc central, et d'activer les pieds d'immeubles. Les pôles d'intérêts et d'animation seraient ainsi plus dispersés dans le quartier. Pour d'autres personnes, cet emplacement est jugé trop isolé et éloigné de la dynamique du quartier.

Centre socio-culturel - « La cuisine actuelle est trop petite. Est-ce qu'il serait possible d'installer une grande cuisine dans le futur équipement ? »

↳ Une étude sur la programmation du futur équipement doit se tenir durant le second semestre 2025. L'ensemble des besoins seront réunis à cette occasion, avec la participation de l'équipe du centre social et de ses usagers. Ce besoin est d'ores et déjà identifié et fera partie des discussions.

Nouvelle école - « Quand est-ce que la nouvelle école va ouvrir ? J'aimerais bien que mes enfants y aillent. »

↳ La construction du futur groupe scolaire est prévue entre les mois de juin 2025 et juillet 2026. La livraison du nouveau groupe scolaire est prévue pour l'année scolaire 2026-2027. Les travaux des aménagements extérieurs se dérouleront entre les mois de janvier et avril 2027.

« La **nouvelle école** est une dinguerie ! C'est un château ! L'année prochaine je suis au collège, j'aurais aimé y travailler. »

Nouvelle école - « C'est beaucoup d'argent public ! Pourquoi pas une rénovation plutôt qu'un nouveau bâtiment ? »

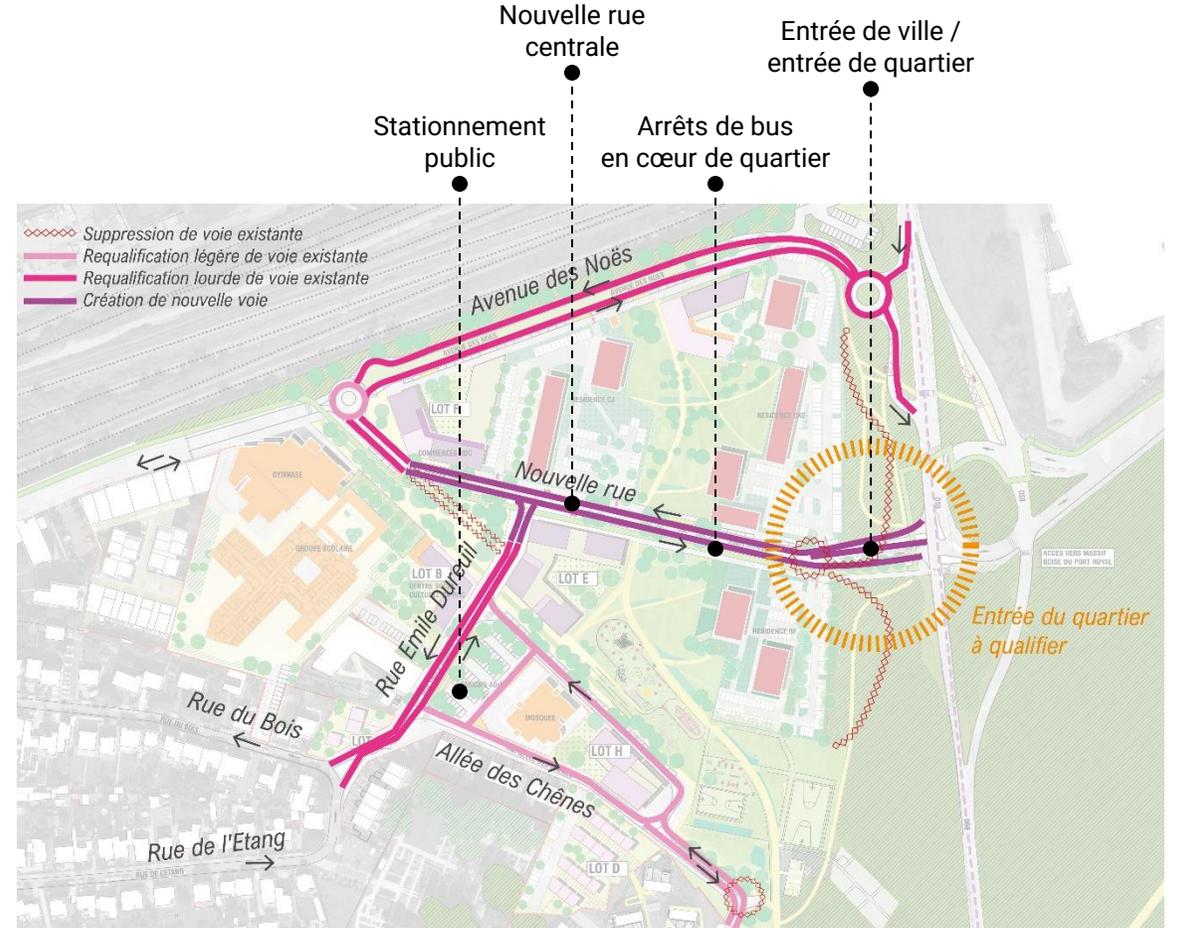
↳ Suite aux émeutes de juin 2023, la rénovation des écoles dans la perspective du projet ANRU n'était pas envisageable. De ce fait, la ville a souhaité accélérer le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire permettant de proposer une offre éducative d'excellence en lien avec l'éducation nationale (maternelle, primaire et ALSH mutualisés) qui permettra dans un délai raisonnable d'accueillir les élèves qui ont été temporairement hébergés par l'ERPD.

La configuration géographique du quartier conduit à une situation d'enclavement. Les rues en impasses ne favorisent pas l'activité des secours, des commerces et les infrastructures de transport importantes au nord et à l'est limitent ses connexions avec le reste du territoire. De plus, la voiture occupe aujourd'hui une place importante, notamment sur les entrées est et ouest du quartier. Les services de secours ont par ailleurs formulé le souhait d'améliorer l'accessibilité aux résidences.

Le projet de renouvellement urbain vise à ouvrir le quartier sur le reste de la ville en améliorant son image et son accessibilité. Cette accessibilité doit être pensée au bénéfice de toutes et tous, que ce soit pour les automobilistes, les cyclistes, les piétons, les usagers du bus ou les commerces, dont l'activité dépend en grande partie de leur visibilité. Le projet prévoit notamment la création d'une nouvelle rue permettant d'améliorer la desserte du quartier et de requalifier l'entrée de la ville.



Lieux et sujets évoqués dans ce bilan :



Plan d'évolution des principaux axes de circulation

© LA FABRIQUE URBAINE / FLORENCE MERCIER PAYSAGISTE / EODD / INGETEC / FONCEO CITELIANCE

Remarques et questions des participants

Entrée de ville - « **L'image de l'entrée de ville est importante. Elle doit donner envie de continuer dans le quartier.** »

↳ Le réaménagement de la RD58 par le Département est l'occasion de requalifier l'entrée de ville et par la même occasion d'améliorer l'image du quartier. La création d'une nouvelle rue doit par la même occasion permettre d'ouvrir le quartier et d'améliorer son accessibilité.

« **L'entrée de ville c'est important.** Ça donne envie de continuer dans le quartier. »

Le terme de **désenclavement**, utilisé pour justifier en partie la création de la nouvelle rue, est contesté par certains participants, qui estiment qu'il ne correspond pas à la réalité vécue du quartier.

Nouvelle rue - « **Cette nouvelle voie va diviser le quartier et les résidences en deux. C'est également un danger, surtout pour nos enfants qui jouent aux pieds des immeubles ou qui veulent se rendre à la plaine de jeux. En plus, ça va faire beaucoup de bruit.** »

↳ L'aménagement de l'espace public, la végétalisation, la sécurisation des parcours cyclables et des traversées piétonnes vont jouer un rôle décisif pour le bon fonctionnement de cette nouvelle voie, en harmonie avec le reste du quartier. Elle permettra de desservir et de mettre en valeur les espaces publics rénovés (place, mail piéton, parc central, promenade de l'aqueduc), et connectera les résidences réhabilitées aux nouvelles opérations immobilières. L'apaisement de cette voie de circulation sera l'un des enjeux majeurs pour assurer la continuité des parcours piétons au sein du quartier.

« Avec **cette nouvelle voie**, c'est plus partagé au niveau de la circulation, c'est bien. »

« Il y a aujourd'hui des gens qui **roulent trop vite** et parfois des 'rodéos urbains' ont lieu sur les routes du quartier. Nous avons peur que cette nouvelle voie amplifie ces problèmes. »

Nouvelle rue - « **La nouvelle voie sera une route, une rue, une avenue ? Est qu'il y aura des pistes cyclables ?** »

↳ La nature de la voie sera similaire à celle de l'avenue des Noës, plantée avec deux fois une voie. Des pistes cyclables seront aménagées en voie propre et sécurisée, permettant de connecter le quartier aux aménagements cyclables en direction de la gare, et à terme, en direction de Trappes et d'Elancourt. La rue fera l'objet d'une sécurisation accentuée avec matérialisation de réducteurs de vitesse.

Nouvelle rue - « **Je crains que cette nouvelle voie absorbe toutes les voitures qui circulent actuellement sur l'avenue des Noës.** »

↳ Cette rue permettra la circulation des voitures, des bus, des piétons et des cyclistes. Apaisée et verdoyante, elle contribuera à la requalification de l'entrée de ville, tout en améliorant l'accès aux commerces et aux résidences. Une étude a été menée au préalable sur la fréquentation automobile de cette rue, ainsi que sur l'actuelle rue traversant le quartier du Bois-de-l'Etang. La conclusion de cette étude est rassurante sur le niveau de la circulation, qu'il conviendra d'apaiser au mieux afin de sécuriser les traversées piétonnes et d'atténuer les nuisances sonores.

La **nouvelle voie** suscite d'importantes réactions et interrogations auprès des participants. De nombreuses personnes expriment leur souhait de voir s'ouvrir le quartier et voient d'un bon œil l'aménagement de pistes cyclables ou de nouveaux espaces piétons (mail piéton devant l'école par exemple), mais plusieurs personnes sont réticentes à la création de cette nouvelle voie.

« À la place de cette **nouvelle voie** pour les voitures, pourquoi ne pas aménager uniquement une voie cyclable et piétonne qui traverse le quartier? »

Remarques et questions des participants

Arrêt de bus - « L'idée de positionner l'arrêt de bus au centre du quartier est intéressante pour sa proximité avec les habitations. Cependant, les arrêts actuels (Emile Dureuil et Bois-de-l'Etang) ne sont pas loin et sont déjà très accessibles. »

↳ L'emplacement des arrêts de bus n'est pas définitif à ce stade du projet et pourra encore évoluer. En accord avec l'autorité organisatrice des transports, l'objectif est de définir un emplacement le plus central possible, qui puisse bénéficier à l'attractivité des commerces et aux habitants du quartier.

La pertinence du déplacement des **arrêts de bus** fait l'objet de débats : certaines personnes n'en voient pas l'utilité et d'autres, notamment les personnes seniors vivant dans les immeubles au sud de la nouvelle rue centrale, apprécient la baisse de la distance à parcourir pour accéder aux transports.

Stationnement public - « Où pourra-t-on se garer dans le quartier ? Certains parkings vont être supprimés à cause des nouvelles constructions, alors qu'il y a un besoin important sur le quartier (pour la mosquée, les locataires et les visiteurs extérieurs). »

↳ Le stationnement sera réorganisé afin de répondre aux besoins identifiés dans le quartier : difficultés pour les locataires de stationner et besoin de stationnement à proximité des commerces et équipements (dont la mosquée). Un nouveau parking public verra le jour (50 places) à proximité de la mosquée et des commerces. Des places de stationnement seront également aménagées le long des voies de circulation, permettant aux visiteurs de se garer facilement dans le quartier. Les nouvelles constructions disposeront de parkings souterrains pour éviter d'augmenter la pression sur le stationnement public.



Images de référence sur la thématique d'aménagement de ralentisseurs et plateaux piétons sur la nouvelle voie, montrées en atelier.

THÈME 4 – RESIDENTIALISATION PAR SEQENS

Construit en 1972, le quartier du Bois de l'Étang compte aujourd'hui plus de 600 logements locatifs sociaux. Aujourd'hui vieillissant, une partie de ce patrimoine sera démolie (212 logements), les 404 logements restants bénéficient d'une réhabilitation ambitieuse destinée à améliorer le confort de vie de ses occupants.

Cette réhabilitation sera complétée par un réaménagement des espaces bordant la résidence (résidentialisation), avec pour objectif de :

- rendre les extérieurs plus agréables et conviviaux,
- améliorer la qualité des espaces verts,
- mieux organiser les circulations et le stationnement pour résoudre les problèmes de fonctionnement (voitures ventouses, manque de disponibilité, etc.),
- distinguer clairement les espaces publics (entretenus par la Ville) et résidentiels (gérés par Seqens).



Lieux et sujets évoqués dans ce bilan :



Plan d'évolution des principaux axes de circulation
© SEQENS ACTION LOGEMENT

Remarques, questions et contributions des participants

Résidentialisation - « **Qu'est-ce que ça veut dire la residentialisation ? Je comprends que tout sera fermé par des barrières et que ça va diviser le quartier.** »

↳ La residentialisation consiste à réaménager les espaces extérieurs d'une résidence pour améliorer le cadre de vie des habitants : création d'espaces verts, nouveaux cheminements piétons, réorganisation du stationnement.

Elle permet aussi de mieux distinguer :

- les espaces publics (rues, parc) entretenus par la Ville,
- les espaces résidentiels, au pied des immeubles gérés par le bailleur.

Il n'y aura pas de clôture entre ces espaces et la circulation piétonne restera libre dans le quartier. La séparation sera discrète, marquée par de la végétation ou un changement de revêtement de sol.

En revanche, les parkings Seqens seront réservés aux locataires et protégés par des portails automatiques.

« *Les espaces extérieurs au pied des tours doivent rester ouverts, nous souhaitons que nos enfants continuent à descendre librement dans le parc pour jouer.* »

Gestion des déchets – « **Comment sera organisée la gestion des déchets ?** »

↳ La residentialisation va également faire évoluer les méthodes de gestion des déchets : des bacs de tri des déchets seront installés à l'extérieur, avec une zone spécifique pour les déchets biodégradables.

« *Les bacs de tri enterrés c'est plus propre, mais il faut qu'il y en ait suffisamment à proximité des logements.* »

Stationnement – **Vous supprimez les boxes de stationnement, mais comment sera organisé le stationnement pour les habitants ?**

↳ Beaucoup d'habitants ont signalé les difficultés de stationnement dans le quartier, souvent liées à la présence de véhicules extérieurs ou de voitures ventouses.

L'objectif est de réorganiser et d'optimiser l'offre de stationnement, en répondant en priorité aux besoins des locataires :

- Des parkings réservés aux habitants, mieux répartis entre les immeubles,
- Un accès voiture sécurisé par portails automatiques,
- Des places individuelles, attribuées sur demande aux locataires.

Cette nouvelle organisation permettra de garantir à chacun une solution de stationnement claire, équitable et durable.

La suppression des boxes est nécessaire pour permettre la réalisation du projet urbain de réaménagement du quartier.

Stationnement - « **Certaines personnes ont plusieurs voitures. Est-ce qu'il y aura de la place pour tout le monde ? Vous retirez beaucoup de places.** »

↳ Le projet prévoit environ 350 places de stationnement, soit 0,85 place par logement. Ce nombre a été défini à partir de l'enquête menée auprès des locataires en 2020 qui avait mis en évidence que plus d'un tiers des ménages ne disposent d'aucun véhicule.

Face aux inquiétudes exprimées lors de la concertation, ces données sont en cours de mise à jour, dans le cadre des visites d'état des lieux menées pour la réhabilitation des logements.

Selon les résultats, **le projet sera ajusté pour augmenter le nombre de places.**

L'objectif partagé est une évaluation des emplacements adaptée qui empêchera le stationnement et la mécanique sauvages au profit des résidents,

Remarques, questions et contributions des participants

Stationnement - « Nous n'avons jamais payé nos places de stationnement jusqu'à aujourd'hui. Pourquoi devons-nous payer maintenant ? »

↳ Le service de stationnement offert suite aux travaux n'aura rien à voir avec celui en vigueur aujourd'hui.

La facturation mensuelle des places de parking est aujourd'hui l'option privilégiée pour répondre aux demandes formulées lors de la concertation à savoir :

- garantir aux locataires une ou plusieurs places réservées,
- éviter les usages abusifs, comme les voitures ventouses ou les véhicules extérieurs.

La location des places resterait optionnelle, avec un tarif modéré.

Par ailleurs, pour les familles qui souhaitent louer une place, le coût de la location devrait être compensé par la diminution d'autres charges, notamment :

- la baisse des charges d'entretien, liée à la réduction des surfaces privatives (grâce à la création d'espaces publics par la ville dans le quartier),
- la réduction des charges de chauffage, rendue possible par les travaux de rénovation énergétique.

« Le budget des familles n'est pas extensible dans le quartier, déjà que les loyers ont augmenté ces dernières années. »

Stationnement - « Comment feront les personnes qui viennent nous rendre visite pour se garer ? »

↳ De nombreux emplacements de stationnement public seront créés aux alentours de la résidence pour accueillir les visiteurs.

Stationnement - « Comment s'organisera l'attribution des emplacements. Est-ce que des places de stationnement PMR (Personnes à Mobilité Réduite) sont prévues ? »

↳ Seqens recensera les demandes des locataires souhaitant disposer d'un emplacement de stationnement.

Les places seront attribuées en priorité à proximité des logements des demandeurs, afin d'en faciliter l'accès.

Il sera possible de solliciter plusieurs emplacements, sous réserve que chaque demandeur puisse obtenir au moins une place.

Des places réservées aux PMR sont bien prévues à proximité des entrées des bâtiments.

Remarques, questions et contributions des participants

Loyer – « Est-ce que la résidentialisation va conduire à une augmentation du loyer pour les locataires ? »

↳ La résidentialisation ne donnera lieu à aucune augmentation de loyer.

Espaces de stockage – « Pourquoi supprimer les caves dans lesquelles je gare les vélos ? Comment je vais faire pour continuer stocker mes affaires ? »

↳ Seules certaines caves donnant directement sur l'extérieur seront récupérées pour permettre l'aménagement de nouveaux locaux (vélos, poussettes, encombrants, etc.).

Des caves vacantes seront proposées en contrepartie aux locataires concernés.

Les locataires des logements à réhabiliter qui bénéficient aujourd'hui d'une cave pourront donc continuer à en disposer.

Associations – « Que vont devenir les associations présentes dans le quartier, celles qui sont concernées par les démolitions ? »

↳ Le projet prévoit la création de nouveaux locaux associatifs et professionnels pour accueillir les structures actuellement présentes dans les immeubles destinés à la démolition : local infirmières, secours populaire, amicale des locataires. L'association la Vie'Cyclette reste en place pour poursuivre ses activités au sein du quartier.

Certains s'interrogent sur la nouvelle offre de logements dans le quartier. Pourquoi il n'y a pas de logements sociaux dans les nouvelles opérations ?

↳ Le projet prévoit la construction d'environ 230 logements neufs privés en accession ou locatif libre, contre 350 logements prévus initialement dans le projet de 2021. À ce stade, le nombre exact de logements n'est pas définitif et pourra encore évoluer suivant l'avancement du projet.

↳ Le projet ne prévoit pas la construction de nouveaux logements sociaux dans le quartier. Le rééquilibrage territorial en matière de mixité sociale est un enjeu prioritaire de la rénovation urbaine, inscrits dans la convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. Les ménages situés dans les bâtiments qui vont être démolis sont actuellement en cours de relogement selon les choix exprimés dans les communes avoisinantes. Aujourd'hui, 70% des ménages résidants dans les trois bâtiments voués à la démolition, sont déjà relogés.

Il demeure des personnes dont certaines extérieures au quartier qui remettent en cause les invariants du projet et ne s'expriment pas sur les aménagements proposés, Ainsi environ 200 courriers identiques s'opposant à la démolition des bâtiments prévus dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain ont été transmis à la municipalité par l'Amicale et le Collectif des locataires,

↳ Il a été décidé de procéder à la démolition d'1/3 du patrimoine (soit 212 logements), de manière à ouvrir le quartier, favoriser la mixité sociale et faciliter la gestion urbaine. Le choix des bâtiments à démolir a été mené de la manière suivante :

- La démolition des barres G et H contribuera à ouvrir le quartier. C'est un préalable au prolongement de l'espace vert majeur orienté nord-sud (relié à l'étang).
- De la même manière, les démolitions de la barre G et de la tour A sont nécessaires pour créer la nouvelle rue de désenclavement est-ouest.

Enfin, la démolition de ces 3 bâtiments facilitera le regroupement des bâtiments restant en trois résidences de plus petites tailles qui seront plus faciles à gérer (de 100 à 150 logements chacune).

2 avis n'adhèrent pas à la méthode de co-construction retenue par les partenaires pas assez ouvertes selon eux aux contributions des locataires

↳ Les réflexions inscrites dans ce projet s'inscrivent dans la continuité des démarches de concertation engagées depuis 2017, auxquelles les représentants du conseil citoyen, de l'amicale des locataires et du collectif du Bois de l'Etang ont participé. Plusieurs étapes successives de concertation ont été organisées, permettant de faire évoluer le projet au regard des retours et des attentes des habitants et acteurs du quartier. Un certain nombre de principes d'aménagements sont aujourd'hui établis dans le projet, qui a été contractualisé avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine : la démolition et la reconstruction de nouveaux logements, la création d'un nouveau groupe scolaire, etc. Ces intentions de projet sont des invariants. En revanche, un certain nombre de sujets ont été largement ouverts à la concertation : l'aménagement des espaces publics, la programmation des futures cellules commerciales, l'emplacement du futur centre socio-culturel, etc. La concertation vise à écouter les habitants, leurs préoccupations, et de voir comment il est possible d'adapter le projet pour qu'il reflète davantage les attentes exprimées. Cela va d'ailleurs être le cas sur la thématique du volume de stationnement,

SUITE À LA CONCERTATION ET AU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Les prochaines étapes à la concertation

Les contributions issues de la concertation seront présentées en instance communale et intercommunale pour validation. Ces apports enrichiront les réflexions et guideront la mise en œuvre des actions et la définition des prochains travaux.

Ce bilan de concertation validé sera également annexé au dossier de création de ZAC qui fera sujet de délibération communale et intercommunale en T1 2026. Ce dossier de création de ZAC sera mis à disposition du public par voie électronique pour avis en fin d'année 2026.

Les évolutions du projet urbain

À l'issue de la concertation, les principales orientations du projet de renouvellement urbain visent à répondre aux attentes exprimées par les habitants et à transformer durablement le quartier du Bois de l'étang.

Pour rappel, les objectifs établis dans le cadre du diagnostic urbain, du protocole de préfiguration du NPNRU et de la convention du projet avec l'ANRU qui ont été approuvés sont :

- Ouvrir le quartier vers l'extérieur en réduisant les barrières physiques,
- Mettre en valeur les qualités paysagères du quartier en s'appuyant notamment sur la proximité de l'étang et des forêts,
- Passer d'un fonctionnement de « résidence » du Bois de l'Étang à un quartier comme un autre, avec une organisation résidentielle plus claire et une définition de l'espace public,
- Viser une montée en gamme des logements sociaux,
- Accroître la mixité sociale, la diversification de l'offre de logements et inscrire les habitants dans une trajectoire résidentielle ascendante,
- Redonner de l'attractivité au quartier par le renouvellement et la modernisation de l'offre d'équipements, de commerces et d'activités.

Les aménagements qui seront proposés en termes des espaces publics et des résidentialisations prendront compte des différentes observations apportées par les habitants et les intégreront dans le programme des travaux, notamment celles liées à la sécurisation de la nouvelle rue, l'offre de stationnement sur le quartier et à la qualité accréditée aux espaces publics.

Le projet de renouvellement urbain du Bois de l'étang a été marqué par une concertation menée dans un climat mêlant écoute et tension

De nombreux avis, points de vigilance et suggestions ont pu être recueillis. À chaque étape, des questions ont été posées et des préoccupations partagées par les participants. Les oppositions y compris historiques ont pu s'exprimer.

Les partenaires institutionnels ont été fortement mobilisés, notamment lors des actions menées sur le terrain. Les remarques des participants ont été écoutées avec attention par les porteurs du projet (la communauté d'agglomération, la Ville et Seqens), et des réponses ont été apportées sur les différents sujets abordés.

Les habitants ont exprimé le **souhait d'un aménagement sécurisé, ouvert et pensé pour limiter les nuisances**. La communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a rassuré les habitants sur le fait que les aménagements prévus seront étudiés soigneusement par la maîtrise d'œuvre des espaces publics à partir de l'été 2025 pour pouvoir proposer des espaces publics qualitatifs et sécurisés.

Les habitants ont également exprimé leurs **inquiétudes quant à l'augmentation des charges liées aux places de stationnement privatisées**, au regard de l'offre actuelle publique et gratuite comportant néanmoins de nombreuses nuisances comme les voitures ventouses ou la mécanique sauvage, Le bailleur Seqens a précisé, que la mise en place d'un service de stationnement engagera des frais mensuels qui devraient être compensés par les économies engendrées par la réhabilitation des bâtiments ainsi que par la reprise d'espaces par la ville,

La fin de la concertation réglementaire ne signifie pas la fin du dialogue avec les habitants qui sera prolongé notamment sur des questions de programmation spécifiques relatives aux espaces publics.



ANNEXES

Café des Habitants du 6 Mai 2025
Retour sur la concertat° de lundi soir
On nous a caché des détails
pas bien / pas d'accord
Même si OK avec le changement
pas parking payant
pas enfermer avec la route au milieu

Retranscription :

“Café des habitants du 6 mai 2025

Retour sur la concertation du lundi soir [atelier la veille]

On nous a caché des détails, pas bien / pas d'accord

Même si OK avec le changement

Pas de parking payant

Pas enfermer avec la route au milieu”

Madame, Monsieur,

Nous tenons à exprimer notre vive préoccupation concernant le nouveau projet de renouvellement urbain pour le Bois de l'Étang. Ce projet ne respecte l'arrêté portant sur le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), notamment les exigences de co-construction et de participation citoyenne.

L'article 1.3 de l'ANRU est pourtant explicite sur la participation des habitants et la co-construction du projet :

"Les habitants et usagers du quartier, notamment les représentants des associations de locataires présentes sur le quartier, sont parties prenantes du projet de renouvellement urbain. Ils sont associés à toutes ses étapes, dans une dynamique de co-construction : partage du diagnostic préalable, élaboration du projet, suivi des réalisations, évaluation des résultats du projet. Des représentants des conseils citoyens mis en place dans le cadre des contrats de ville participent aux instances de pilotage du projet de renouvellement urbain. En s'appuyant notamment sur les conseils citoyens et les maisons du projet, et en cohérence avec les orientations du contrat de ville, le porteur de projet prévoit, en lien avec l'ensemble des partenaires, les moyens nécessaires pour soutenir le dialogue participatif sur les quartiers et reconnaître la maîtrise d'usage des habitants."

Force est de constater que votre projet n'a été ni co-construit avec les habitants, ni avec les associations de locataires, ni avec le conseil citoyen, comme l'exige clairement ce règlement.

Notre position : Un projet de renouvellement urbain SANS démolition

En conformité avec l'avis majoritaire des habitants ayant participé aux précédentes concertations légales financées par l'ANRU, les membres du collectif des locataires sont formellement CONTRE toute démolition dans le cadre de ce projet de renouvellement urbain.

Nos principales raisons sont les suivantes :

- La crise aiguë du logement social : En Île-de-France, plus de 700 000 demandes de logements sociaux sont en attente. Détruire des logements en bon état dans ce contexte est un non-sens social et économique.

- Un projet plus économe : Une rénovation sans démolition est nettement plus économique. Dans un contexte social et économique difficile, démolir des logements en bon état au lieu de les rénover représente un gaspillage inacceptable de ressources publiques.
- Une aberration environnementale : Démolir des bâtiments existants génère une quantité considérable de déchets et une empreinte carbone élevée, allant à l'encontre des impératifs écologiques actuels.

Résidentialisation et réhabilitation : Des lacunes inacceptables

Nous nous opposons également à la residentialisation telle que proposée, car elle n'a pas non plus été co-construite avec les habitants. Elle entraînera une augmentation de la quittance de loyer pour les locataires (via le paiement de places de parking et l'entretien des espaces verts), ce qui est inacceptable sans co-construction préalable.

Enfin, la réhabilitation des logements, limitée aux seules pièces humides, n'est absolument pas à la hauteur des attentes et des besoins des habitants. Une réhabilitation digne de ce nom doit inclure toutes les pièces des logements construits dans les années 70, afin d'assurer un cadre de vie de qualité et durable.

Nous vous prions de prendre en considération nos observations et d'adapter votre projet en conséquence pour respecter la réglementation ANRU et les besoins réels des habitants du Bois de l'Étang qui ont une fois de plus été nombreux à s'exprimer durant cette concertation.

--

Cordialement

Le secrétariat pour le bureau

Collectif des locataires du Bois de l'Étang

78320 La Verrière

CONSEIL CITOYEN de LA VERRIERE

Déclaration

Le « nouveau » dossier de concertation préalable du « nouveau » programme national de renouvellement urbain ou NPNRU, concernant le quartier du bois de l'étang sur la commune de La Verrière, a été annoncé par neuf entités comme une « concertation réglementaire ».

Celle-ci est présentée dans un document de 33p.

CADRE LEGAL

Le cadre légal est rappelé en p5 et précise que « les objectifs et les modalités de cette concertation préalable a lieu du 31 mars au 30 mai 2025 ».

Il y est noté que « la démarche de dialogue public » se décompose en trois éléments :

1. Une balade urbaine le 26 avril 2025 de 16h00 à 18h00 ;
2. Un atelier participatif thématique le 5 mai de 18h30 à 21h00 ;
3. Des cafés du projet : pendant deux mois, des points d'information sur le projet seront organisés dans la ville et dans le quartier du bois de l'étang.

Un forum public de restitution devrait se tenir le 4 juin de 18h30 à 21h00.

Il est donc remarqué :

1. que la période annoncée de deux mois affecté à une « concertation réglementaire » [du 31 mars au 30 mai 2025] n'a pas été utilisée comme programmée puisqu'elle n'a débuté que le 26 avril 2025 ;
2. que la « ballade urbaine » a été annoncée à deux horaires différents le même jour [de 10h30 à 12h30 et de 16h00 à 18h00] ; en main les supports papier pouvant le confirmer ;
3. que l'inscription recommandée sur le formulaire dématérialisée et dédié sur le site internet communal n'a pas été suivi d'un envoi quelconque d'information complémentaire ou de confirmation de participation ;
4. que le « café du projet » initié le 17 mai 2025 a été annulé la veille sur le site internet communal et reporté le 26 mai au 28 mai 2025 sur le même site internet communal ;
5. que les points d'information qui devaient être organisés dans la ville n'ont pas été signalés s'ils ont été organisés.

CONTEXTE URBAIN

Le contexte urbain est rappelé en p7 et p8. L'introduction en est étonnante : « le bois de l'étang, un quartier central de la ville de La Verrière aux qualités urbaines et paysagères indéniables ».

Tout est dit ou presque !

Il n'est pas nécessaire d'avoir de grandes connaissances techniques pour voir sur une carte que ce quartier n'est pas un quartier « central » mais un quartier situé à une extrémité du territoire communal. Mais souligner « l'in-dis-cu-ta-bi-li-té » des qualités de ce quartier amène une question : « mais pourquoi tant de haine ? »

La présentation du quartier du « Bois de l'Etang » ex « Bois de la Folie » n'est pas correcte.

Si, à l'origine, se situe la construction d'un nouveau quartier, il convient de se rappeler le jeu de bonneteau qui l'a précédé, un jeu d'argent, un jeu de dupes relevant de l'escroquerie et aboutissant à un échange de terrain entre deux communes compris permis de construire validé.

La mise en habitation, bâtiment par bâtiment, a commencé bien avant la finition de l'opération. Et les difficultés, qui étaient prévisibles, se sont accumulées pour les nouveaux habitants : scolarité, transport collectif, vie sociale. Ce qui est aujourd'hui regroupé sous le terme de « problématiques urbaines » n'avaient été, ni anticipées, ni programmées par un Etablissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle.

Et pourtant, une association de quartier a été initiée pour prendre en main cet avenir incertain.

Au fil des années, un sentiment d'appartenance s'est développé en lien avec une situation géographique privilégiée : nature, étang, forêts, alors que la proximité d'axes de transport permettaient une desserte facilitée.

Ce que certains aujourd'hui appellent « sentiment d'isolement et d'éloignement » ; « configuration géographique en impasse » ; « contraste marqué avec un quartier pavillonnaire ancien » cherchent maladroitement à justifier leur incompétence de gestion du quotidien, mais surtout un nouveau jeu de bonneteau dont le bénéfice n'est pas en faveur de l'habitant du quartier mais bien d'une politique à qualifier de politicienne.

Celle ou celui qui s'intéresse à la gestion d'une collectivité locale sait bien que ce quartier a déjà été dénaturé par quatre opérations de promotions immobilières au bénéfice de l'accession à la propriété, mais qui n'a eu pour effet que de saturer un espace considéré comme potentiellement disponible pour en tirer bénéfice au détriment d'un centre de loisirs, d'un jardin paysager, d'une partie du cimetière communal, de logements de fonction d'enseignants. Et il faudrait continuer ?

Il faut déjà habiter la commune pour en concevoir l'intelligence.

La spécificité principale du quartier du « Bois de l'Etang » c'est d'offrir du logement « social ». Il convient donc que le bailleur, qualifié de social, en respecte les obligations et entretienne son patrimoine pour le bien-être de ses locataires. Il se doit ainsi de répondre à

une politique publique de l'Etat pour des Habitations à Loyers Modérés. Qui peut mieux parler de son habitat que le locataire et ses associations représentatives ? Après la SAHLM les TROIS VALLEES, après DOMAXIS, après SEQUENS, le bilan de 50 ans de vie des 616 logements d'origine c'est l'absence d'un plan pluriannuel d'entretien, c'est le non-remplacement des équipements, c'est un minimum de travaux de réparations intérieurs et/ou extérieurs qu'il serait intéressant d'en dresser l'inventaire.

Si d'aucuns s'étaient donné la peine :

1. d'appliquer les textes qui obligent à la co-construction et à la participation ;
2. de réunir, d'écouter, de débattre de ce qu'un « conseil citoyen » avait à dire, et qui a d'ailleurs été initié par délibération du conseil municipal ;
3. de concerter les associations représentatives de la parole des locataires ;

la situation serait forcément différente !

Vouloir du passé faire table rase par l'usage de la démolition au motif de « dégradation du bâti », de « formes urbaines monofonctionnelles », de « fragilité sociale et familiale des ménages » est signe d'échec, de régression sociale, de sectarisme municipal et communautaire.

Vouloir être calife à la place du calife oblige à écouter et non à imposer.

OBJECTIFS DU PROJET

Ils sont rappelés en p9 où l'on comprend que la maîtrise d'œuvre précédente a été remerciée et qu'une nouvelle maîtrise d'œuvre a été choisie. Pourquoi ?

Les certitudes d'hier seraient-elles remises en question pour demain ?

Par exemple, si le centre commercial actuel devait être détruit et que des boutiques étaient imaginées le long du CD58 en pied des bâtiments F, les commerces sont maintenant de nouveau déplacés et évoqués en pied d'autres immeubles.

Par exemple, l'ancien chemin de grue du chantier d'origine, devenu « mail planté de colonnes » fermé puis ouvert, devient maintenant une avenue ouverte à la circulation des voitures, des cyclistes et des réseaux de bus, sous l'appellation de « main street » [traduction de « rue principale » en anglais] avec une avenue des Noés maintenue mais qui est doublée par la suppression des garages qui faisaient écran phonique le long des voies ferrées. Et pourquoi faire ?

Un dernier exemple ?

Extrait du document : « Le projet sera mené dans un cadre partenarial, en lien avec le tissu associatif et les habitants, et visera à améliorer le cadre de vie des habitants tout en prenant en compte les enjeux de gestion et les usages. »

Cette phrase pourrait être prometteuse d'espoir, si nous ne savions pas déjà que, depuis le changement de Maire, rien ne se fait avec l'habitant, avec le responsable associatif, avec le porte-parolat du conseil citoyen. La citation apocryphe attribuée à VOLTAIRE « Mentez,

mentez, il en restera toujours quelque chose » illustre parfaitement l'utilité d'affirmations comme celle-ci pour envelopper des intentions à ne pas tenir.

PREMIER PLAN GUIDE – 2021

C'est la p10 qui met en évidence un projet non co-construit, non partagé, non décidé avec l'habitant, mais qui met bien en évidence que les certitudes de la maîtrise d'ouvrage d'hier [Mairie – SQY] ont été modifiées, que la maîtrise d'œuvre RVA a été remplacée par la FABRIQUE URBAINE.

CONCERTATIONS DU PROJET

La démarche engagée depuis 2017, les enseignements de la concertation 2012-2022 sont abordées en p11, en p12, en p13. Il s'agit d'une synthèse qui refait l'histoire, en gommant les éléments contradictoires, en soulignant ce qui justifie le point d'étape d'aujourd'hui et qui oblige à une nouvelle concertation.

Par exemple ?

Point de référence au précédent « conseil citoyen », à son engagement, à ses conclusions.

Par exemple ?

Point de référence à un conseil municipal du précédent mandat qui s'est prononcé pour une réhabilitation et contre une démolition suite à réunion plénière tenue au gymnase du BE.

Le point le plus remarquable c'est l'affirmation d'une concertation réglementaire tenue du 18 octobre 2021 au 18 février 2022 soit 4 mois. Sauf que, si le conseil municipal tenu le 24 mars 2021 a bien délibéré sur la création du conseil citoyen du quartier du Bois de l'Etang, si le Préfet des Yvelines a bien pris un arrêté portant composition du conseil citoyen de La Verrière le 25 février 2022, le conseil citoyen qui avait pour mission de mener la concertation et la co-construction du projet de rénovation urbaine, n'a pas été en mesure d'entreprendre.

Vous avez bien noté :

1. délibération du conseil municipal : 24 mars 2021 ;
2. fin de la concertation réglementaire : 18 février 2022 ;
3. création du conseil citoyen de La Verrière par le Préfet : 25 février 2022 ;

Se posent alors trois questions qualifiées d'intéressantes et restées sans réponses à ce jour :

1. pourquoi 11 mois se sont écoulés entre la délibération du conseil municipal et l'arrêté du Préfet ?
2. pourquoi le conseil citoyen de La Verrière a-t-il été empêché de remplir sa mission ?
3. pourquoi la Mairie de La Verrière, la SQY, la Préfecture des Yvelines n'ont-ils rien trouvé à redire à une procédure manifestement irrégulière ?

La convention pluri-annuelle ANRU signée le 5 décembre 2022 est donc entachée d'une irrégularité de fond et de forme qui explique, en partie, un contentieux en cours.

PRESENTATION DU PROJET

Il occupe de la p.14 à la p.19. Il s'agit des évolutions du plan guide 2025 qui met en évidence les incertitudes et les ambiguïtés d'un projet décidé sans les habitants et leurs associations représentatives, mais surtout sans un conseil citoyen, pourtant obligatoire dans la procédure.

ZOOM SUR LES ESPACES PUBLICS

Il occupe de la p.20 à la p.26 et développe la vision des techniciens qui n'habitent pas le quartier mais qui répond à la commande d'un Maire.

ZOOM SUR LE CENTRE SOCIO-CULTUREL

Il occupe de la p.27 à la p.29 mais débouche sur une incertitude programmatique.

LE CALENDRIER DU PROJET & PROCHAINES ETAPES DE LA CONCERTATION

Il occupe de la p.30 à la p.33 et déroule un planning théorique sans tenir compte d'une éventuelle évolution du projet, ce qui ne serait pas une absurdité. Juste pour remplir une case.

Conclusion

Au final, une « nouvelle » concertation préalable décevante, dont l'intérêt n'est pas démontré, avec une participation trompeuse.

La ville de La Verrière a l'avantage d'être composée de quartiers différents, à vocation différente, à architecture différente, mais qui en fait un ensemble homogène et cohérent. Il existe des équilibres à respecter dans l'aménagement d'une ville. Quelle soit grande ou petite : cela s'appelle l'urbanisme. C'est-à-dire un ensemble de sciences et de techniques et d'arts relatifs à l'organisation et à l'aménagement des espaces urbains en vue d'assurer le bien-être de l'homme et d'améliorer les rapports sociaux en préservant l'environnement.

Un conseil citoyen est une entité voulue par l'Etat pour associer et faire participer l'habitant à l'aménagement de son quartier si telle est le choix d'une Mairie. Changer la vie n'est pas de la seule compétence du technicien ou de l'élu du suffrage universel.

A LA VERRIERE, le 30 mai 2025

gc MORFIN / a MOUSSA
porte parolat du conseil citoyen de LA VERRIERE

conseilcitoyendelaverriere@orange.fr

Annexe : contribution écrite reçue sur l'adresse mail

JAMES

Saranya.

E 43

NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN
LA VERRIÈRE - QUARTIER DU BOIS DE L'ÉTANG
DOSSIER DE CONCERTATION PREALABLE – Avril / mai 2025

7 Résidence du Bois de l'Etang, 78320 La Verrière.

A l'attention du Maire de la ville de la Verrière, M. DAINVILLE Nicolas,

En conformité avec l'avis des habitants qui ont participé aux précédentes concertations légales, financées par l'ANRU, **Je suis POUR un projet de renouvellement urbain SANS AUCUNE DEMOLITION** pour les raisons principales suivantes :

- La crise du logement social : plus de 700 000 demandes de logements sociaux en Ile-de-France¹ en attente,
- Un projet de rénovation SANS démolitions est plus économe² qu'un projet avec démolitions. Dans un contexte social et économique difficile, détruire des logements en bon état au lieu de les rénover est un non-sens total.
- Un projet de rénovation AVEC des démolitions est une aberration environnementale³.

La résidentialisation va impacter ma quittance de loyer en l'augmentant comme le fait de payer une place de parking. **Par conséquent je suis contre cette résidentialisation qui n'a pas été co-construite avec les habitants.**

De plus, la réhabilitation des logements, qui se limite aux pièces humides, n'est pas à la hauteur de mes attentes. **La réhabilitation doit inclure toutes les pièces des logements construits dans les années 70.**

J'autorise l'Amicale et le Collectif des locataires à adresser, en mon nom, ce courrier au Maire de la ville de La Verrière.

B. Saranya

¹ Dossiers : Les chiffres de la région Île-de-France (Mise à jour : 24 mars 2025)

² <https://appuii.wordpress.com/2021/11/24/bois-de-letang-la-verriere-78-un-projet-porte-par-les-habitants-plus-econome/>

³ <https://appuii.wordpress.com/2021/11/15/rehabiliter-plutot-que-demolir-une-necessite-pour-lutter-contre-le-rechauffement-climatique/>

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20250625-2025-034-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

